



Engagement et Confidentialité

des VIP en Comités Consultatifs

Le projet municipal s'appuie sur des valeurs **humanistes** et **écologistes** et est réaliste face aux contraintes et aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la commune.

Les travaux des comités ont comme ligne directrice la capacité à anticiper, à réagir et à s'adapter pour se développer durablement, quelles que soient les perturbations auxquelles nous devons faire face. Ils s'inscrivent dans le long terme et **la co-construction** en s'appuyant sur **le savoir et l'intelligence collective** des Plesséen.e.s, dans un climat de **bienveillance à l'égard de soi et d'autrui**.

Ils **impliquent les habitant.e.s** à tous les niveaux (consultation, évaluation, contrôle, prise de décision, projets) et tous les domaines de la vie publique (sociétal, économique, environnemental).

Certaines données partagées lors d'un Comité, tels que documents, études, rapports, analyses, fichiers de données, etc., pourront être **sensibles et/ou confidentiels**.

En conséquence, chaque membre s'engage à respecter ce préalable et à :

- **S'exprimer avec bienveillance et être dans l'écoute**
- **Respecter les engagements** pouvant être pris auprès du Comité et par le Comité.
- **Faire preuve de la plus stricte confidentialité** concernant les propos échangés.
- **Ne divulguer aucune information et/ou document** sauf accord express écrit de l'adjoint.e animateur.rice ou de madame la Maire.
- **N'en profiter d'aucune manière** ou n'en tirer aucun avantage personnel direct ou indirect.
- **Se retirer temporairement** si le sujet traité interfère avec des intérêts personnels.
- **Demeurer idéalement dans le Comité listé ci-dessous au moins une année pleine ou pendant la durée du groupe projet.** En cas de désengagement il serait appréciable de proposer un.e remplaçant.e, élu.e ou VIP.
- **Participer activement** à un maximum de réunions.
- **Prévenir** de son éventuelle absence.

Pour autant, pourra être exclue d'un Comité toute personne qui ne respecterait pas son engagement. L'exclusion sera alors prononcée par l'équipe qui anime et validée par Madame La Maire.

